



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/Cg-17

GENÈVE, le 6 mars 2015

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que les mandats du Président et des trois Vice-Présidents de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) viendront à expiration le 12 juin 2015, et qu'en vertu de l'article 8 de la Convention de l'Organisation, le Congrès météorologique mondial, lors de sa dix-septième session, qui se tiendra du 25 mai au 12 juin 2015, devra élire le Président et les trois Vice-Présidents de l'Organisation, avec effet au 13 juin 2015, soit immédiatement après la clôture du Congrès.

Selon l'article 4 de la Convention de l'OMM, l'Organisation aura un Président et trois Vice-Présidents, qui seront également Président et Vice-Présidents du Congrès et du Conseil exécutif. La procédure régissant l'élection du Président et des trois Vice-Présidents est indiquée dans la Convention et le Règlement général de l'OMM, qui figurent dans la publication intitulée «Recueil des documents fondamentaux N° 1» (OMM-N° 15). Cette publication, dont des exemplaires ont été adressés à tous les Membres de l'Organisation, peut être consultée sur le site Web de l'OMM à l'adresse http://www.wmo.int/pages/governance/policy/index_fr.html.

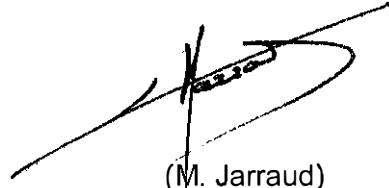
Selon la règle 27 du Règlement général, le Comité des nominations prépare et soumet à l'organe constituant (le Congrès, en l'occurrence) une liste de candidats à chaque fonction ou poste pour lequel une élection doit avoir lieu. Il appartient au Secrétariat de communiquer au Comité des nominations toute information pertinente sur l'éligibilité des candidats.

À cet égard, vous souhaitez peut-être informer d'avance le Secrétariat de votre intention de présenter la personne qui a été désignée par le gouvernement de votre pays comme directeur de vos Services météorologiques ou hydrométéorologiques, aux fins d'application de la Convention, comme candidat à la présidence ou à la vice-présidence de l'Organisation météorologique mondiale. Même si l'on peut présenter un candidat en séance jusqu'à la dernière minute avant l'élection, le fait de transmettre ces informations à l'avance facilite la tâche du Comité des nominations. À cet effet, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces informations par écrit sous pli confidentiel adressé au Secrétaire général, Organisation météorologique mondiale, Case postale 2300, 1211 Genève 2, Suisse.

Aux: Ministres des Affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (WMO-1419)

Copie de la présente lettre est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'Organisation météorologique mondiale.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke across it, and a large, sweeping flourish to the right.

(M. Jarraud)
Secrétaire général